

Président : François Baroin, maire de Troyes (Aube), président de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.**RÉDACTION****Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.**Rédaction** : Franck Lemarc, Ludovic Galtier,

Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.**Direction artistique** : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro : Myriam Morin-Bargeton, Thomas Beurey, Nathalie Brodin, Thierry Butzbach, Christine Cabiron, Geneviève Cerf-Casau, Stéphanie Colas, Olivier Devillers, Marion Didier, Claire Gékas, Sébastien Ferriby, Sarah Finger, Nathalie Fourneau, Marie-Cécile Georges, Emmanuel Guillemain d'Echon, Alexandre Huot, Nelly Jacquemot, Martine Kis, Louise Larcher, François Lecocq, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Judith Mwendu, Fabienne Nedey, Sylviane Oberlé, Marie-Laure Pezant, Robin Plassereau, Christophe Robert, Caroline Saint-André, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser, Pauline Tivelet, Frédéric Ville.

ADMINISTRATION**Éditeur** : Olivier Yviquel.**Publicité** : Bertrand Plisson, directeur,

PLC, 31, rue de La Rochefoucauld,

75009 Paris. Tél. 01 45 26 08 30.

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2021 :**Abonnement intégral :**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €.

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Composage et impression :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS,

55, rue Charles Coulomb,

37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875,

1^{er} trimestre 2021.

Ce numéro a été tiré à

13 477 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Vaccination : clarifier la stratégie et s'appuyer sur les maires

L'AMF avait alerté l'État dès le mois de décembre : le succès de la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19, qui s'étalera au moins sur le premier semestre, repose sur un partenariat étroit avec les maires. Acheminement des vaccins, information des publics prioritaires, mise à disposition de locaux pour les centres de vaccination et de personnels pour gérer la logistique et l'accueil du public, coordination opérationnelle avec les professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, etc.), organisation des transports pour les personnes âgées et fragiles, notamment en milieu rural, le rôle des élus est déterminant dans le succès de cette campagne qui doit s'adapter aux spécificités locales.

Cependant, sur le terrain, les maires constatent une grande hétérogénéité de la concertation entre les préfets, les agences régionales de santé (ARS) et les maires sur la stratégie de vaccination et, partant, une grande disparité selon les territoires dans l'organisation de cette campagne suscitant l'incompréhension des citoyens.

Loin de toute polémique, le comité directeur de l'AMF a rappelé, le 19 janvier, l'engagement et la disponibilité des maires pour accompagner l'État. Mais il lui demande d'assurer une gestion transparente et une information des maires en temps réel sur les stocks et les calendriers d'approvisionnement des vaccins disponibles dans les centres de vaccination. De cela, dépendent, en effet, le calibrage des centres, la gestion des

prises de rendez-vous et des files d'attente, l'organisation de transports, ou encore le déploiement de centres mobiles et d'équipes mobiles de vaccination.

L'AMF insiste aussi sur l'importance de la clarification des directives nationales afin de mieux coordonner les actions entre les ARS et les préfets et préciser les attentes quant au rôle des maires. L'État doit assurer un maillage équilibré des centres de vaccination, notamment dans les zones rurales parfois sous-dotées, et l'accès de tous aux centres de vaccination. L'AMF suggère ainsi le développement de solutions de vaccination à domicile pour les personnes de plus de 75 ans. L'État devra parallèlement rembourser intégralement aux collectivités les frais qu'elles engagent dans le cadre de cette campagne de vaccination, notamment pour assurer le transport des personnes.



FRANÇOIS BAROIN,
PRÉSIDENT DE L'AMF